LE REGROUPEMENT DES CENTRES D'ARTISTES AUTOGERES DU QUEBEC
C.P. 1291, succursale Desjardins, Montréal, Québec. H5B 1C4
et
ANNPAC-RACA (section Québec)

Mémoire présenté
au groupe-conseil
du Conseil des arts
de la Communauté urbaine de Montréal.

Le rôle et l'avenir du Conseil des arts de la Communauté urbaine de Montréal

juin 1988

Nous venons ici aujourd'hui vous parler au nom du *Regroupement des centres d'artistes autogérés du Québec* dont le siège social est établi à Montréal depuis septembre 1986, et au nom d'ANNPAC-RACA (section Québec). Le Canada compte une centaine de centres d'artistes, dont une trentaine au Québec; la plupart sont membres de ces deux organismes. Chacun représente respectivement six et sept centres d'artistes de Montréal, soit: *Articule, Dazibao, Oboro, Optica, Powerhouse, Skol, Tangente.* Ces organismes sans but lucratif, gérés par des artistes, **consacrent leur énergie à présenter et promouvoir à l'intérieur de leur communauté la création et la recherche en art contemporain.** Bien que la plupart d'entre eux soient spécialisés en arts visuels, leurs activités comprennent aussi des manifestations en danse, musique, vidéo, lectures théâtrales, performance, etc., produits par environ 350 artistes professionnelles (els) de ces différents secteurs en assurant la présentation de près de 300 événements par année.

Les centres montréalais jouent depuis leur naissance un rôle de pépinière de talents en formant des administratrices et des administrateurs, tels Chantale Pontbriand, directrice de la revue "Parachute", Francine Périnet, encore récemment au Conseil des arts du Canada, Fabienne Bilodeau, au ministère des Affaires culturelles, ou René Blouin, qui s'est illustré au Conseil des arts du Canada avant d'ouvrir sa propre galerie; des critiques (Marie Perrault, Pascale Beaudet, Serge Bérard, Jean Tourangeau, Leslie Johnstone) et des artistes qu'on retrouve maintenant dans les galeries commerciales et qui représentent le Québec sur la scène nationale et internationale (Serge Tousignant, Sorel Cohen, Jocelyne Alloucherie, Raymonde April, Eva Brandl, Raymond Gervais, etc.).

Ces centres sont finances par différents programmes du Conseil des arts du Canada, du ministère des Affaires culturelles du Québec et du Conseil des arts de la C.U.M., ainsi que par les cotisations des artistes membres ou autres activités d'autofinancement. Or, les centres d'artistes montréalais connaissent une situation particulièrement précaire et même alarmante, en raison du support fort modeste accordé par votre organisation. Même si nous ne disposons pas de statistiques précises qui nous permettent de connaître le financement moyen des centres d'artistes torontois, nous possédons des données qui peuvent tout de même établir un ordre de grandeur. Ainsi, selon des statistiques de 1986, compilées par le Service des arts visuels du Conseil des arts du Canada, le budget national moyen des centres canadiens est de 112,273$ par année, tandis que **celui du Québec est de 59 912$, soit le plus bas du Canada et deux fois moindre que celui de**

l'Ontario qui se situe à 122 899$. Ces données peuvent être valablement utilisées pour comparer Montréal et Toronto. Ce n'est peut-être pas l'opulence à Toronto, mais c'est certainement la misère à Montréal!

Le budget moyen des centres d'artistes montréalais s'élève en 1986 à environ **52 000$ par année, soit près de 8 000$ inférieur à la moyenne québécoise**, alors qu'ils exercent leurs activités dans la seule ville du Québec pourvue d'un Conseil des arts! Cette somme est utilisée pour réaliser une foule d'événements en art actuel, payer des cachets aux artistes, des loyers souvent coûteux et des salaires ridiculement bas. **La somme moyenne allouée aux salaires par chaque centre est de 17 220$; cette somme comprend le salaire de la coordonnatrice ou du coordonnateur, celui de son assistante ou assistant ainsi que les sommes disponibles via les programmes d'emploi québécois et canadiens.** Dans d'autres milieux, cette somme serait jugée ridicule, même pour un seul salaire, d'autant plus que la majorité des coordonnatrices et coordonnateurs des centres d'artistes détiennent un diplôme universitaire de premier sinon de deuxième cycle.

Les centres d'artistes montréalais, nés dans les années 70, fêtent ou ont fêté récemment leur cinquième, leur dixième ou leur quinzième anniversaire. Cependant leur avenir demeure fragile et ils doivent toujours faire face aux mêmes problèmes de personnel, de locaux , d'équipements et de cachets, tous resumables à des problèmes de budget. Aussi, quelles que soient vos intentions concernant les autres secteurs d'activités artistiques du Montréal métropolitain, vous devrez absolument vous attaquer à la situation honteuse des centres d'artistes, qui ont travaillé passionnément et continuent à faire de Montréal un lieu majeur d'art actuel, grâce à la promotion et à la diffusion de ses artistes reconnues (s) tant localement que nationalement ou internationalement. En terme d'investissement, le risque est faible par rapport à l'envergure des retombées tant pour les artistes que pour Montréal et l' image de dynamisme économique et artistique à laquelle elle semble tenir.

Le rôle du Conseil des arts

Tout d'abord, de facon à s'assurer de ne pas empiéter sur les champs de competences d'autres services ou organismes de juridiction municipale, le Conseil des arts devrait s'en tenir à l'aide **aux activités artistiques, professionnelles et sans but lucratif**. Tout en etant entendu que l'art est une composante essentielle de la dimension culturelle et vice-versa, sans en être cependant l'élément unique, il n'en demeure pas moins que le

principal rôle d'un Conseil des arts (comme l'indique sa dénomination) est l'appui aux artistes et à leurs organismes de création et de diffusion.

Vous devez soutenir l'excellence chez les grandes institutions et les groupes d'avant-garde et donner à ces groupes les possibilités d'avoir les moyens de leur audace. Vous l'avez déjà affirmé dans votre *Rapport* de 1982: "tous ceux qui oeuvrent en dehors des sentiers traditionnels, n'ont pas, aussi aisement que les compagnies institutionnalisées, la ressource de faire appel au secteur privé".

Depuis lors, il ne nous semble pas que vous ayez accordé toute l'attention nécessaire aux groupes d'avant-garde. Les organismes en arts visuels qui se consacrent à la recherche ainsi qu'à la relève sont nettement défavorisés, vis-à-vis les grandes institutions. Il est temps que le Conseil des arts profite de cette occasion pour, via les organismes, apporter une certaine aide aux jeunes artistes professionnels arrivant sur le marché du travail.

Il est certain que le Conseil des arts peut contribuer aux activités artistiques des communautés culturelles en finançant les activités des organismes artistiques qui en présentent, à la condition que ces événements soient le fait d'artistes professionnels. Toutefois, afin de respecter leurs champs d'intervention respectifs, les industries culturelles et les festivals (incluant bien sûr le cinéma) devraient relever à l'avenir de la Commission d'initiative et de développement économiques et culturelles (C.I.D.E.C.). Toute autre activité culturelle de type ethnique, amateur ou semi-professionnel devrait être confiée au Service des loisirs de la C.U.M. ou aux Maisons de la culture.

Le maintien des acquis et leur développement

Un des premiers objectifs que vous devriez chercher à atteindre serait d'obtenir que votre budget d'opération s'établisse à 1% du budget de la Communauté urbaine de Montréal. Rappelons que les villes de Paris et de Lyon, quant à elles, consacrent respectivement 5% et 8% de leurs budgets aux affaires culturelles; le gouvernement du Québec, quant à lui, prévoit d'atteindre l'objectif du 1% d'ici trois ans, et ce, alors qu'il est prouvé qu'une implication financière substantielle est plus facile à atteindre pour les gouvernements locaux que provinciaux ou nationaux.

Pour remplir le plus efficacement possible les fonctions d'un Conseil des arts, vous devrez assurer un soutien ferme aux organisations artistiques de cette région, appuyer leur travail de diffusion et améliorer la condition de l'artiste.

A ce titre, nous voudrions rappeler l'urgence de donner suite à une recommandation faite dans le *Rapport du comité de consultation du C.A.C.U.M.* en février 1982: la création d'une Direction des services qui aurait pour objectif d'aider les organismes culturels. Cette aide pourrait prendre plusieurs formes, y était-il écrit: des services de promotion et de publicité mis en commun; la publication d'un répertoire des groupes montréalais; un service des recherches et des statistiques; la coordination des événements par la tenue d'un calendrier; l'organisation de conférences, ateliers, sommets culturels, etc...

Vous annoncez dans votre *RAPPORT ANNUEL 1987* votre négociation "avec le gouvernement du Québec en vue de recycler l'ancienne Ecole des beaux-Arts de Montréal en une Maison du Conseil des arts de la Communauté urbaine de Montréal. Ce projet, (en voie de réalisation), vise à offrir des salles de répétition et des services techniques aux petites et moyennes compagnies de théâtre, danse et musique." Nos centres d'artistes espèrent pouvoir y disposer de salles de conférences et d'ateliers.

Le secteur des arts visuels au Conseil des arts de la C.U.M. en plus d'être très complexe, est, comme vous le savez, sous-subventionné. Ainsi, en 1987, sur un total de 31 organismes subventionnés, 27 recevaient des subventions de 17 000$ ou moins, pour totaliser un maigre 117 000$ sur un budget global aux subventions de fonctionnement de 492 000$. Les 275 000$ restants, quant à eux, se répartissaient entre quatre organismes, dont trois musées. Aussi, la majorité des organismes en arts visuels, soit 23 sur 31, recevaient des subventions de 10 000$ ou moins.

De plus, le secteur des arts visuels est celui qui a connu au cours des trois dernières années une des plus fortes croissances surtout en ce qui a trait au nombre d'organismes soutenus. C'est ainsi qu'on y retrouve désormais six musées et centres d'exposition, six organismes en cinéma, six évènements ponctuels, cinq centres d'artistes, quatre organismes en métiers d'art, deux magazines culturels, deux centres de documentation, deux associations professionnelles, deux centres de production, etc.

Il est donc urgent de resserrer le champ d'intervention de ce secteur. Qui plus est, faute de moyens, le Conseil des arts ne peut espérer avoir une action directe auprès des artistes oeuvrant dans la région montréalaise. Aussi devrait-il privilégier, dans le secteur des arts visuels, certains organismes de production et de diffusion qui travaillent directement au bien-être des artistes de Montréal: par exemple, les lieux de production et les centres d'artistes.

La décentralisation

Le programme "*Exposer dans l'Ile*", assimilable à l'Office des tournées du Conseil des arts du Canada, apparaît comme une intéressante initiative de diffusion sur le territoire de la C.U.M. On devrait cependant permettre aux expositions consacrées à la recherche et à la relève en arts visuels de faire, elles aussi, le tour de l'île de Montréal et ainsi rejoindre de nouveaux publics.

Une des raisons d'être d'une communauté, urbaine ou autre, consiste à pouvoir tirer parti des richesses de chaque membre. Toutefois, on doit garder à l'esprit que ces richesses doivent être utilisées pour jouer un rôle de complémentarité et non de concurrence ou de dédoublement. Elles peuvent être de plusieurs ordres: parcs industriels, grands espaces, plans d'eau, clubs sportifs, services culturels. Par contre, c'est au sein d'une grande concentration urbaine que se retrouvent logiquement les grandes institutions. Aussi, le rôle des municipalités de banlieue devrait-il consister à développer les potentialités de leurs différents groupes culturels, tout en tirant avantage des équipements, des institutions d'enseignement et de diffusion ainsi que des ressources humaines situées à proximité, au centre-ville.

Certes, les municipalités ne doivent pas renoncer pour autant à développer l'activité artistique, soit par l'organisation d'événements spéciaux ponctuels (biennales, festivals, symposiums, foires, etc) soit en mettant sur pied des centres culturels ou des maisons de la Culture qui permettront de développer localement un public averti et cultivé. Les municipalités doivent faire des efforts pour favoriser l'implantation d'organismes artistiques, ayant envie de s'y produire - le genre d'efforts qu'on n'hésite pas à exercer lorsqu'il s'agit de recruter des industries.

Le fonctionnement du Conseil

Le Conseil des arts de la C.U.M. doit aussi veiller à maintenir le contact avec les organismes artistiques, de façon à pouvoir effectuer une évaluation correcte des différents secteurs de l'activité artistique. Genre de fourre-tout nominal, les arts visuels incluent le cinéma, tandis que l'agent, responsable des arts visuels, est aussi chargé de la danse. La consultation régulière avec le milieu permettrait d'éviter ces sortes d'amalgame.

Toutefois, le Conseil, de façon à respecter pleinement ses principes d'autonomie, devra introduire la méthode des jurys dans le mécanisme d'analyse des subventions. Le jugement par les pairs est généralement

approuvé par les artistes, puisqu'il leur assure que l'évaluation sera ainsi faite par des spécialistes, bien au courant des préoccupations et concepts les plus actuels dans leur domaine; cette méthode est utilisée par d'autres institutions comparables. Les critères d'analyse et de sélection doivent encourager la valeur de la programmation, l'efficacité dans la reponse à la demande et le caractère de risque du ou des projets proposés.

CONCLUSION

La priorité de tout Conseil des arts consistant à soutenir les artistes professionnelles (els) et leurs organismes, tout programme susceptible de permettre d'atteindre cet objectif doit être privilégié.

Nous ne voulons pas terminer ce mémoire sans rappeler au plus ancien Conseil des arts au Canada, la mission que se sont donnée plusieurs Conseils des arts tant au Canada qu'à l'étranger, soit de favoriser la vie artistique, en offrant aux artistes professionnels et aux organismes artistiques un ensemble de subventions et de services. C'est exactement la définition que nous, représentants des artistes professionnelles (els) de centres spécialisés en art actuel, espérons pouvoir appliquer au C.A.C.U.M.

Nous réaffirmons fortement aux membres de votre groupe-conseil l'importance de ne pas s'engager vis-à-vis de fonctions qui ne correspondent en rien aux attributions habituelles d'un Conseil des arts (aide aux groupes amateurs ou semi-professionnels et aux activités proprement ethniques, ainsi qu'à des organismes à but lucratif).

En terminant, ne serait-il pas temps que la ville de Montréal (si elle persiste bien sûr à vouloir redevenir la métropole culturelle du Canada) se dote de son propre Conseil des arts? La ville et la communauté urbaine de Toronto ont chacune leur Conseil des arts. Si Toronto mérite actuellement le titre de métropole culturelle du Canada, ce n'est malheureusement plus le cas de Montréal.

D Guillaumant

Dominique Guillaumant, présidente

RECOMMANDATIONS

1. Que le Conseil des arts réaffirme son rôle, dans l'objectif de devenir un ferme soutien aux organismes artistiques professionnels.

2. Que le Conseil des arts continue ses pressions auprès des municipalités membres de la Communauté urbaine pour obtenir que son budget atteigne dans les plus brefs délais 1% du budget de la Communauté urbaine de Montréal.

3. Que le Conseil des arts de la C.U.M. invite des artistes à siéger au sein du conseil d'administration.

4. Que le système des jurys soit instauré et que leurs décisions soient irrévocables par le conseil d'administration.

5. Que la ville de Montréal crée au plus tôt son propre Conseil des arts.

6. Que le Service des arts visuels soit réorganisé et bénéficie de budgets plus importants.

7. Que le Conseil des arts mette sur pied une Direction des Services.

8. Que les centres d'artistes puissent utiliser les locaux mis à la disposition du milieu dans l'ancienne Ecole des beaux-arts.

9. Qu'un programme de soutien aux jeunes artistes soit instauré.

10. Que, compte tenu de son budget, le rôle de soutien aux entreprises culturelles à but lucratif ne doit pas être ajouté au mandat du Conseil des arts, sauf dans des cas exceptionnels et pour des événements sans but lucratif.

Statistiques de 18 centres d'artistes du Québec selon leurs états financiers de 1986

Centres d'artistes	Revenus totaux	Loyer	Salaires	Cachets	Subventions du M.A.C.
Régions (7)					
Total	434,456.	26,264.	146,178.	22,603.	234,380.
Pourcentage		**6%**	**33,6%**	**5,2%**	**53,9%**
Moyenne	62,065.	3,752.	20,882.	3,229.	33,482.
Québec (5)					
Total	284,998	25,177.	62,934.	29,484	99,188.
Pourcentage		**8,8%**	**22%**	**10,3%**	**34,8%**
Moyenne	56,999.	5,035.	12,586.	5,896.	19,837.
Montréal (6)					
Total	312,242.	49,159.	103,324.	25,512.	71,300.
Pourcentage		**15,7%**	**33%**	**8,1%**	**22,8%**
Moyenne	52,040.	8,193.	17,220.	4,252.	11,883.
Grand total	1,031,696.	100,600.	312,436.	77,599.	404,868.
Pourcentage		**9,75%**	**30,2%**	**7,5%**	**39,2%**
Moyenne	57,316.	5,588.	17,360.	4,311.	22,492.

MAY 1987

ARTIST-RUN CENTRES
STATISTICS AS AT 1985/86 (1)

ITEM	ATLANTIC	QUEBEC	ONTARIO	PRAIRIES	BC	NATIONAL AVERAGE
NUMBER OF CENTRES	5	11	17	8	3	44
AVERAGE BUDGET	$81,025.00	$59,912.00	$122,899.00	$108,663.00	$188,870.00	$112,273.80
AVERAGE ADMINISTRATION	$35,962.20	$34,974.80	$68,095.00	$47,906.00	$80,600.00	$53,507.60
% TO TOTAL BUDGET	44%	58%	55%	44%	43%	48%
AVERAGE PROGRAM EXPENSES	$45,062.80	$21,857.70	$54,823.00	$60,756.76	$108,370.00	$58,174.05
% TO TOTAL BUDGET	56%	36%	45%	56%	57%	52%
AVERAGE EARNED INCOME	$11,251.00	$8,173.23	$21,613.00	$17,382.50	$44,434.00	$20,570.75
% TO TOTAL BUDGET	14%	14%	18%	16%	24%	18%
AVERAGE GRANT INCOME	$69,744.00	$51,739.00	$101,286.00	$91,280.50	$143,581.00	$91,526.10
% TO TOTAL BUDGET	86%	86%	82%	84%	76%	82%
AVERAGE PROVINCIAL GRANT	$6,196.20	$16,220.00	$35,158.00	$34,708.25	$12,833.00	$21,023.09
% TO TOTAL BUDGET	8%	27%	29%	32%	7%	19%
AVERAGE COUNCIL GRANT (2)	$47,154.60	$26,510.33	$40,368.00	$33,176.13	$66,287.00	$42,699.21
% TO TOTAL BUDGET	58%	44%	33%	31%	35%	38%
AVERAGE ARTIST FEES	$7,192.80	$4,790.30	$13,733.40	$11,787.75	$17,373.00	$10,975.45
% TO TOTAL BUDGET	9%	8%	11%	11%	9%	10%
% TO COUNCIL GRANT	15%	18%	34%	36%	26%	26%
AVERAGE SALARIES	$18,097.60	$17,677.00	$37,585.00	$25,917.74	$35,563.00	$26,968.07
% TO TOTAL BUDGET	22%	30%	31%	24%	19%	24%
% TO COUNCIL GRANT	38%	67%	93%	78%	54%	63%

(1) BASED IN ACTUAL FIGURES AS PROVIDED BY THE ARTIST-RUN CENTRES WHEN APPLYING FOR ANNUAL GRANTS.

(2) INCLUDES GRANTS FROM ALL SECTIONS OF THE CANADA COUNCIL